

Postgasse 68  
Case postale  
3000 Berne 8  
www.rr.be.ch  
info.regierungsrat@sta.be.ch

Parlement de la République et  
Canton du Jura  
Hôtel du Parlement  
2, rue de l'Hôpital  
2800 Delémont

Berne, le 31 janvier 2018

N° d'ACE: 78/2018  
Direction: Chancellerie d'Etat  
Notre référence: 2018.STA.28  
Classification: Interne



**Votre lettre du 22 décembre 2017 concernant l'adoption le 20 décembre 2017 par le  
Parlement jurassien de la résolution n° 176 demandant « Un transfert de Moutier rapide  
et respectueux des intérêts populaires »**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil-exécutif du canton de Berne vous remercie pour votre lettre du 22 décembre 2017. Il a pris bonne note des termes de la résolution adoptée par le Parlement jurassien le 20 décembre 2017.

Les délégations des gouvernements bernois et jurassien se sont rencontrées le 11 janvier 2018 à Interlaken afin de préparer les futures négociations pour le transfert de la ville de Moutier dans le canton du Jura.

Lors de cette rencontre, il a été décidé d'élaborer une feuille de route fixant les règles applicables aux négociations ainsi qu'un calendrier comprenant les grandes étapes jusqu'au transfert de Moutier.

Les négociations en vue du transfert de Moutier débuteront dès que la décision de la préfecture du Jura bernois quant aux recours encore pendants sera connue et pour autant qu'ils soient tous rejetés.

Dans l'intervalle, les travaux préparatoires seront entamés par les deux chancelleries, respectivement les chargés de projets désignés de part et d'autre.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses.

**Au nom du Conseil-exécutif**

Le président



Bernhard Pulver

Le chancelier



Christoph Auer